



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 mars 2020

Coronavirus : la solidarité encouragée, notamment entre voisins

Entre télétravail, enfants scolarisés à garder et confinement obligatoire, plus que jamais l'entraide entre voisins redevient une valeur forte.

De plus, dans le contexte actuel, les personnes isolées ou vulnérables rencontrent des difficultés notamment pour faire leurs courses essentielles.

La Ville de Valence encourage donc ses habitants à faire preuve de solidarité.

Entretenir un réseau, proposer son aide ou demander du soutien

En temps de crise, il faut savoir s'entraider, en toute prudence et en évitant les contacts comme demandé par les autorités sanitaires.

Usage du téléphone, des textos mais aussi des plateformes numériques collaboratives et des messageries privées : les moyens sont nombreux pour garder le contact à distance et se rendre service ou demander du soutien.

Par exemple, toute personne qui dispose d'un Smartphone peut utiliser différentes applications de messagerie privée (WhatsApp, Télégramme, Signal, Citadelle... ces deux dernières respectent la confidentialité de chacun) lui permettant d'entrer en contact avec ses voisins, créer un groupe de discussion, connaître les éventuels besoins de proximité et pouvoir y répondre.

Toute personne disposant d'un ordinateur ou d'un Smartphone peut aussi aider ceux qui se mobilisent contre le coronavirus en rejoignant le site éphémère [En première ligne](#), proposer ses services et garder le contact entre voisins via le réseau social [Nextdoor](#), la plateforme d'entraide gratuite [Allô voisins](#), le réseau social [Mesvoisins.fr](#) ou encore la plateforme [Voisins solidaires](#) créée par le fondateur de la fête des voisins.

Proposer à son voisin d'aller chercher ses courses en même temps que les siennes, profiter d'une promenade individuelle pour aller acheter le pain de son voisin ou sortir le chien de sa voisine, imprimer une attestation de sortie, faire classe à distance pour les enfants de ses voisins et les siens... plusieurs possibilités s'offrent à celles et ceux qui ont un peu de temps devant eux. Attention toutefois à éviter tout contact (par exemple, déposer les courses sur le palier de la personne aidée qui effectue un virement bancaire à l'aidant).

Rendez-vous tous les soirs à 20h à la fenêtre ou au balcon

Les Italiens chantent des opéras chaque soir depuis leurs fenêtres et balcons. En France, le rendez-vous, moins artistique mais tout aussi honorable, est donné à 20h pile pour applaudir le personnel hospitalier ainsi que les professionnels de santé mobilisés dans la lutte contre le coronavirus.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Une webcam à l'EHPAD pour garder le contact avec ses proches

Une webcam a été mise en place à l'EHPAD Marie-France Prévault pour permettre aux familles de rester en contact. Pour être mis en relation avec un résident, il suffit de joindre l'accueil de l'EHPAD au 04 75 78 42 00 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Déplacements indispensables uniquement, sur attestation papier

Pour rappel, depuis hier midi et pour 15 jours au moins, tous les Français doivent réduire les contacts et déplacements au strict nécessaire, sauf dérogation pour les motifs impératifs suivants (sur attestation papier) :

- Aller travailler lorsque le télétravail est impossible,
- Effectuer des achats de première nécessité,
- Se déplacer pour motif de santé,
- Se déplacer pour motif familial impérieux (assistance aux personnes vulnérables ou garde d'enfants),
- Pratiquer une activité physique individuelle et/ou répondre aux besoins des animaux de compagnie (le déplacement doit être bref et à proximité du domicile).

Attention, l'attestation concernant les déplacements dérogatoires n'est pas légale au format numérique, il est impératif de la [télécharger sur la source officielle](#) et de l'imprimer. Si cela n'est pas possible, une attestation sur l'honneur rédigée à la main est valable.

Tout déplacement sans attestation risque d'être sanctionné : des contrôles policiers ont lieu partout en France. Plus d'infos sur [infos.gouv.fr](https://www.infos.gouv.fr)

Pour retrouver l'ensemble des mesures mises en œuvre par la Ville de Valence en cette période, rendez-vous sur [valence.fr](https://www.valence.fr).

Rappel des gestes barrières

1. Se laver les mains plusieurs fois par jour,
2. Tousser ou éternuer dans son coude,
3. Ne pas serrer les mains, éviter les embrassades,
4. Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après utilisation,
5. Porter un masque chirurgical jetable uniquement quand on est malade.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

